

## INFORMATIONS AUX EMPLOYEURS SUR LES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE DU COVID-19

### Dépistage : la voie à suivre pour une réouverture plus sûre

Nous avons tous notre part à faire pour protéger nos parents, nos amis, nos collègues et nos communautés contre le COVID-19. La ville a émis de nouvelles [recommandations en matière de dépistage du COVID-19](#) qui complètent les recommandations existantes sur la distanciation physique, le port de protections pour le visage et d'autres gestes barrières.

**La ville recommande que tous les New-Yorkais se fassent tester périodiquement, même s'ils ne présentent aucun symptôme ou si, à leur connaissance, ils n'ont pas été en contact étroit avec une personne atteinte du COVID-19. La fréquence de ces tests dépend du type d'activité qu'ils exercent et d'autres facteurs de risque. Les travailleurs qui sont en contact direct avec leurs collègues, les clients ou des membres du grand public devraient se faire tester une fois par mois ou suivant les recommandations de leur professionnel de santé ou de leur employeur.**

Tous les New-Yorkais devraient prendre certaines précautions pour freiner la propagation du COVID-19 :

- respecter les recommandations de distanciation physique (distance minimale de 6 pieds) au travail et en public ;
- effectuer les dépistages de santé quotidiens avant d'accéder au lieu de travail et rester chez soi en cas de maladie ou d'exposition récente au COVID-19 ;
- porter une protection pour le visage au travail et en public ;
- se laver les mains ou utiliser du désinfectant pour les mains régulièrement ;
- participer à la recherche des contacts si la personne teste positive pour le COVID-19 ou si c'est le cas pour un contact proche.

Ce document apporte des réponses aux questions sur les recommandations liées au dépistage du COVID-19. Veuillez appeler le « NYC Test & Trace Corps » (service de dépistage et de recherche des contacts de NYC) au 212 268 4319 si vous avez des questions supplémentaires.

**Ces renseignements ne constituent pas un avis médical ni juridique. Ils sont fournis à titre indicatif et général uniquement.**

## Sommaire

<b>Se faire tester .....</b>	<b>3</b>
<b>Payer pour un test.....</b>	<b>5</b>
<b>Types de tests.....</b>	<b>5</b>
<b>Après le test.....</b>	<b>6</b>
<b>Questions juridiques.....</b>	<b>8</b>
<b>Annexe : Options de dépistage du COVID-19 .....</b>	<b>10</b>



## Se faire tester

### 1 Quand mes salariés devraient-ils se faire tester ?

La ville recommande que tous les New Yorkais se fassent tester, même s'ils ne présentent aucun symptôme ou n'ont pas eu de contact étroit avec une personne atteinte du COVID-19. Les personnes présentant des symptômes (notamment toux, essoufflements et perte du goût ou de l'odorat) devraient se faire tester immédiatement et rester à l'écart des autres chez elles (y compris pendant qu'elles attendent les résultats de leur test). Certaines personnes devraient se faire tester périodiquement en raison de leurs contacts plus fréquents avec d'autres personnes au travail ou ailleurs. Veuillez consulter les [recommandations en matière de dépistage du COVID-19](#) pour de plus amples renseignements.

### 2 La ville recommande-t-elle ou exige-t-elle des tests périodiques ?

Les [recommandations en matière de dépistage du COVID-19](#) sont fournies à titre d'orientation. Elles ne sont pas obligatoires. L'État de New York impose toutefois aux employeurs l'obligation de mettre en place un processus de [dépistage de santé quotidien](#) pour tous les membres du personnel. Les tests, bien que recommandés, ne sont pas obligatoires (sauf dans quelques secteurs particuliers régis par un ordre de l'État de New York, notamment les maisons de retraite).<sup>1</sup>

### 3 Si mon entreprise décide de recommander ou d'exiger des tests, ces derniers doivent-ils être les mêmes pour tous les salariés ?

Vous pouvez établir des recommandations ou des exigences différentes selon la fonction (par exemple des recommandations pour les salariés qui traitent régulièrement avec le public différentes de celles applicables aux autres salariés). Il est illégal de mettre en place des politiques faisant des différences fondées sur l'âge, la race ou l'appartenance ethnique, l'origine nationale, un handicap éventuel, l'état de santé, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion ou d'autres classes protégées.

### 4 Comment déterminer la fréquence adéquate des tests pour mon entreprise ?

Les recommandations sur la fréquence des tests varient selon l'entreprise. Pour décider s'il faut recommander ou exiger une fréquence spécifique pour les tests, tenez compte du nombre de contacts indirects avec d'autres personnes (collègues, clients, visiteurs) et de leur fréquence, de l'environnement de travail (en plein air, en intérieur, dans un espace clos) et de la possibilité de mettre en œuvre d'autres mesures de prévention, notamment en exigeant que les personnes maintiennent une distance de 6 pieds les unes par rapport aux autres. Consultez un conseiller médical si possible.

<sup>1</sup> L'Administration de la Santé et la Sécurité au Travail (Occupational Safety and Health Administration, OSHA), le Département du Travail de l'État de New York (Department of Labor, DOL) et le New York Public Employee Safety and Health Bureau exigent des employeurs qu'ils prennent des mesures pour protéger les travailleurs contre toute exposition au COVID-19, ce qui peut comprendre des tests. Les employeurs doivent également respecter les exigences de réouverture de l'État de New York, notamment en matière de distanciation physique, de port de protections pour le visage et de protocoles de nettoyage. Pour obtenir des réponses aux questions les plus souvent posées, vous pouvez consulter [nyc.gov/assets/doh/downloads/pdf/imm/covid-19-reopening-nyc-faq.pdf](https://nyc.gov/assets/doh/downloads/pdf/imm/covid-19-reopening-nyc-faq.pdf).

### **5 Si un salarié a déjà eu le COVID-19, devrait-il malgré cela se faire tester périodiquement ?**

Il n'est pas recommandé aux personnes qui ont déjà testé positives au COVID-19 de se faire tester de nouveau pendant les 90 jours suivant la date d'apparition de leurs symptômes (ou la date de leur premier test positif si elles n'ont pas eu de symptômes). En effet, la personne peut continuer à tester positive pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après l'infection, même si elle n'est plus infectieuse. Tester les salariés pendant cette période de 90 jours pourrait entraîner leur exclusion inutile du lieu de travail.

Cependant, si, après s'être rétablie, une personne qui avait le COVID-19 présente de nouveaux symptômes, il lui est recommandé de consulter son professionnel de la santé pour savoir si elle devrait se faire de nouveau tester.

### **6 Si un salarié a obtenu un résultat positif à un test d'anticorps pour le COVID-19, devrait-il malgré cela se faire tester périodiquement ?**

Oui. Pour le moment, les tests d'anticorps ne permettent pas de détecter si une personne est actuellement malade ou infectée. En outre, il n'est pas certain qu'un test d'anticorps positif signifie que la personne est désormais protégée et ne peut plus attraper le COVID-19. Les tests d'anticorps ne devraient pas être utilisés pour déterminer si une personne doit ou non aller travailler ou ne pas se faire tester de nouveau.

### **7 Que faire si un salarié refuse de se faire tester ?**

Un employeur a le droit d'exclure du lieu de travail toute personne qui refuse de se plier à une procédure de dépistage exigée par l'État ou à un test exigé par l'employeur. Si un salarié souffre d'une pathologie ou d'un handicap qui l'empêche de se faire tester périodiquement, il doit se mettre d'accord avec son employeur pour trouver une alternative raisonnable, telle que le télétravail. Les procédures de dépistage doivent être appliquées de manière non discriminatoire.

### **8 Où mes salariés peuvent-ils se faire tester ?**

Il y a plusieurs centaines de centres de dépistage, y compris des unités de dépistage mobiles, dans toute la ville. Pour trouver un centre de dépistage, consultez l'outil de localisation des centres de dépistage de la ville sur [nyc.gov/covidtest](https://nyc.gov/covidtest). De nombreux centres proposent des tests gratuits sans rendez-vous avec des temps d'attente courts. Cela est notamment le cas pour tous les centres NYC Health + Hospitals (H+H). Il est également possible de se faire tester dans les centres COVID-19 Express du Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de NYC (Département de la Santé) [sur rendez-vous](#). Les tests dans les centres du Département de la Santé et de H+H sont fournis sans tenir compte du statut migratoire de la personne ni de sa capacité à payer, même si elle n'est pas assurée (celles qui le sont devraient toutefois se munir de leur carte d'assurance et d'un document d'identité).

### **9 Comment les salariés obtiendront-ils le résultat de leur test ?**

Les résultats du test seront communiqués aux salariés par le prestataire de dépistage ou par son service de laboratoire.



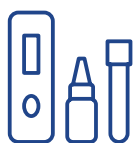
## Payer pour un test

### 1 Comment persuader le plan de santé de mon entreprise de rembourser les tests de COVID-19 ?

La ville encourage les employeurs à travailler directement avec leurs assureurs pour le paiement des tests de COVID-19. Les employeurs peuvent inviter les plans qu'ils sponsorisent à consulter les [recommandations en matière de dépistage du COVID-19](#). Si votre assureur refuse de prendre en charge les tests de dépistage d'infection pour vos salariés, vous devriez encourager ces derniers à se faire tester dans l'un des centaines de centres qui proposent des tests gratuits dans la ville. Consultez l'outil de localisation des centres de dépistage de la ville sur [nyc.gov/covidtest](https://nyc.gov/covidtest).

### 2 Le plan de santé de mon entreprise ne prend pas en charge les tests. La ville offre-t-elle un financement pour supporter ce coût ?

La ville a actuellement plusieurs centaines de centres de dépistage qui offrent des tests gratuits à toutes les personnes, assurées ou non. Ces tests sont même disponibles pour les personnes qui n'habitent pas à NYC. Ces centres de dépistage peuvent facturer les employeurs qui sont auto-assurés si leurs salariés présentent leur carte d'assurance accompagnée d'un document d'identité, mais ils ne facturent pas de co-paiement ni de franchise, et ils ne refusent aucune personne qui n'est pas assurée. Pour trouver un centre de dépistage dans votre localité, consultez l'outil de localisation des centres de dépistage de la ville sur [nyc.gov/covidtest](https://nyc.gov/covidtest).



## Types de tests

### 1 Quels sont les types de tests de diagnostic disponibles ?

Un test de diagnostic du COVID-19 est effectué en insérant un écouvillon (semblable à un long coton-tige) dans le nez ou la gorge, ou en prélevant de la salive. Certains tests peuvent avoir lieu dans le cabinet du professionnel de santé. Il s'agit de tests d'antigènes ou tests au point d'intervention médicale (point-of-care, POC). Un test de confirmation peut être nécessaire pour les tests POC. Pour de plus amples renseignements sur les types de tests de COVID-19 et savoir ce que signifient leurs résultats, consultez « [COVID-19 Testing: Frequently Asked Questions](#) » (Dépistage du COVID-19 : foire aux questions). Pour en savoir plus sur les tests disponibles, veuillez consulter l'[annexe des options de dépistage du COVID-19](#).

### 2 Si je souhaite proposer des tests sur le lieu de travail, la ville m'apportera-t-elle son soutien ? M'aidera-t-elle à faire face au coût ?

La ville a mis en place des points de dépistage gratuits et pratiques dans les centres H+H et les centres du Département de la Santé, ainsi qu'auprès d'unités mobile. Pour trouver un centre, consultez [nyc.gov/covidtest](https://nyc.gov/covidtest). Certains prestataires de services testent les salariés sur le lieu de travail. Pour obtenir une liste de certains de ces prestataires de services, veuillez consulter l'[annexe des options de dépistage du COVID-19](#). La ville ne propose actuellement aucun soutien financier pour ces services.

### 3 Puis-je proposer des tests à domicile à mes salariés ? La ville m'aidera-t-elle à faire face au coût ?

Il n'y a actuellement aucun test de COVID-19 pouvant être effectué à domicile qui est autorisé par l'Administration des Produits Alimentaires et Médicamenteux (Food and Drug Administration, FDA). Il existe toutefois certains kits de prélèvement d'échantillon agréés par la FDA, ce qui signifie que l'échantillon (écouvillon ou salive) est prélevé par la personne chez elle, puis envoyé au laboratoire pour analyse. Les kits peuvent également être distribués par les employeurs de manière centralisée pour que les échantillons soient prélevés sur le lieu de travail ou au domicile. Pour de plus amples renseignements sur les options de dépistage à domicile, veuillez consulter [l'annexe des options de dépistage du COVID-19](#). La ville n'offre actuellement aucun soutien pour ce genre de test.



## Après le test

### 1 Que faire si un salarié teste positif ?

Ceux qui testent positifs pour le COVID-19 devraient s'isoler chez eux. Ils ne devraient pas quitter leur domicile, sauf pour recevoir des soins médicaux indispensables ou pour se procurer des produits de première nécessité, tels que des produits alimentaires, si quelqu'un ne peut pas les obtenir pour eux. Ils ne doivent pas aller au travail, mais peuvent travailler à domicile s'ils s'en sentent capables. Ils doivent rester chez eux jusqu'à ce que **tous** les critères suivants aient été remplis :

- au moins 10 jours se sont écoulés depuis l'apparition des symptômes ;
- la fièvre est tombée depuis 24 heures sans recours à des médicaments pour faire baisser la fièvre ;
- leur état de santé général s'est amélioré.

Si un salarié teste positif, il sera contacté par le « [NYC Test & Trace Corps](#) » pour surveiller ses symptômes, déterminer quelles autres personnes peuvent être exposées à un risque et devraient se faire tester, et pour vérifier qu'il dispose des services et ressources dont il a besoin pour s'isoler en toute sécurité.

### 2 Les salariés qui ont eu le COVID-19 devraient-ils obtenir un résultat négatif à un test pour pouvoir reprendre leur travail ?

Non. Personne ne devrait être dans l'obligation d'obtenir un résultat négatif à un test de diagnostic du COVID-19 pour pouvoir retourner sur le lieu de travail. De nombreuses personnes continuent à tester positives longtemps après la fin de la période infectieuse. De même, il ne faut pas utiliser de test d'anticorps comme critère pour permettre le retour au travail. Les personnes qui ont terminé leur période d'isolement sont réputées non infectieuses et peuvent aller travailler.

### 3 Que faire si un salarié n'est pas en mesure de s'isoler en toute sécurité chez lui ?

Les New-Yorkais qui sont atteints du COVID-19 ou qui habitent avec une personne infectée et qui ne peuvent s'isoler chez eux ont peut-être la possibilité de dormir gratuitement dans une chambre d'hôtel. Des renseignements sur le programme hôtelier pour le COVID-19 de NYC sont disponibles sur [nychealthandhospitals.org/test-and-trace/take-care](https://nychealthandhospitals.org/test-and-trace/take-care).

#### **4 Si un salarié teste positif, est-il tenu de m'en informer ? Devrais-je informer le reste du personnel si un salarié est testé positif ?**

Tout salarié qui teste positif pour le COVID-19 devrait en informer son employeur pour assurer la sécurité du lieu de travail. En tant qu'employeur, vous pouvez informer les autres salariés ou les clients qu'ils ont peut-être été exposés en raison de leur contact étroit avec le salarié infecté, mais vous ne devriez pas communiquer le nom ni d'autres données personnelles du salarié ayant testé positif. Le Département de la Santé vous aidera à déterminer qui est peut-être un contact proche. Si le salarié travaille à distance et n'a eu aucun contact direct avec ses collègues, il n'a nullement l'obligation de vous notifier un résultat de test positif.

#### **5 Ai-je besoin d'une copie des résultats des tests des salariés ? Devrais-je garder une trace de ces résultats ?**

Comme indiqué ci-dessus, les personnes ayant un diagnostic confirmé de COVID-19 ne sont pas tenues d'obtenir un résultat négatif à un test pour pouvoir retourner au travail. Les personnes qui ont présenté des symptômes du COVID-19 mais ont obtenu un résultat négatif à un test de diagnostic en laboratoire peuvent reprendre leur travail si leur fièvre est tombée depuis 24 heures sans recours à des médicaments pour faire baisser la fièvre. Vous pouvez demander à ces salariés de vous présenter une preuve de résultat négatif à un test dans ce cas. Vous pouvez également exiger un document sur le résultat du test pour garantir le respect de l'exigence de dépistage que vous avez imposée dans votre entreprise.

Les résultats des tests et toutes autres données médicales sont confidentiels et ne doivent pas être conservés dans les dossiers du personnel. Ces données ne doivent pas être transmises par voie électronique sans pare-feu ou autres mécanismes de chiffrement suffisants. Si vous conservez une copie des résultats des tests de vos salariés, vous devez le faire pendant la durée de l'emploi du salarié et pendant 30 ans après cela.<sup>2</sup>

#### **6 Puis-je exiger des salariés qu'ils fassent un test d'anticorps ?**

Non. Les [recommandations](#) de la Commission Fédérale pour l'Égalité des Chances dans l'Emploi (Federal Equal Employment Opportunity Commission, EEOC) indiquent que les employeurs n'ont pas le droit d'exiger un test d'anticorps avant qu'un salarié ne retourne sur le lieu de travail. Il ne faut pas utiliser de test d'anticorps comme critère pour une décision de retour au travail.

#### **7 Si un salarié teste positif pour le COVID-19, dois-je le signaler aux autorités ? À qui exactement ?**

L'État de New York exige des employeurs qu'ils informent immédiatement le Département de la Santé si un salarié teste positif au COVID-19 et qu'ils coopèrent avec les efforts de recherche des contacts. Appelez le Département de la Santé au 866 692 3641 si vous avez des questions ou souhaitez signaler un cas confirmé.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> L'OSHA a publié des recommandations spécifiques pour déterminer si un cas de COVID-19 peut être lié au travail et quels facteurs déclenchent des obligations de notification supplémentaires. L'OSHA exige des employeurs qu'ils prennent des mesures spécifiques pour prendre note des maladies au travail et les notifier, notamment en envoyant des rapports sommaires annuels sur les blessures au travail. Ils doivent conserver les dossiers correspondants pendant cinq ans. Les employeurs doivent également prendre note des incidents au travail entraînant un décès ou l'hospitalisation de trois salariés ou plus et les notifier à l'OSHA, notamment en cas de transmission du COVID-19 sur le lieu de travail. Les employeurs doivent signaler ces incidents par téléphone ou en personne au bureau OSHA le plus proche de l'incident.



**8 Que se passe-t-il après qu'un salarié ait testé positif ?**

Le Département de la Santé vérifie qu'il s'agit bel et bien d'un cas confirmé. Si c'est le cas, le Département de la Santé travaillera avec vous pour identifier les autres salariés ou d'autres personnes qui, sur le lieu de travail, ont peut-être eu un contact étroit avec la personne atteinte de COVID-19 pour qu'ils se mettent en quarantaine. Pour de plus amples renseignements, consultez « [Handling COVID-19 Cases in the Workplace: What Employers Need to Know](#) » (Gérer les cas de COVID-19 sur le lieu de travail : ce que les employeurs doivent savoir).

**9 Un salarié qui teste positif au COVID-19 ou en présente les symptômes peut-il continuer à travailler ?**

Si le salarié peut travailler depuis son domicile et s'en sent capable, il n'est pas nécessaire qu'il prenne de congé. Le salarié qui a testé positif ne peut toutefois pas se rendre sur le lieu de travail. Il doit s'isoler en toute sécurité chez lui et ne pourra retourner au travail qu'au terme de la période d'isolement complète (10 jours depuis le test positif, sous réserve qu'il n'ait pas eu de fièvre pendant 24 heures sans recours à des médicaments pour faire baisser la fièvre et que son état de santé général se soit amélioré). Si un salarié tente d'accéder au lieu de travail après avoir obtenu un résultat positif à un test et avant la fin de sa période d'isolement, vous devez le renvoyer chez lui.



## Questions juridiques

**1 Quelles lois me permettent d'obliger ou d'encourager mes salariés à se faire tester périodiquement ?**

Les recommandations de l'EEOC permettent de demander des tests périodiques pour les salariés présents sur le lieu de travail. Veuillez consulter les recommandations en matière de dépistage du COVID-19 pour savoir quelles instructions sont applicables à chaque secteur.

**2 Que se passe-t-il si j'encourage un salarié à se faire tester et qu'il est blessé pendant le test ?**

Si un salarié est blessé pendant le test, vous devriez lui remettre un dossier d'information pour les demandes afin qu'il puisse signaler l'incident à l'organisation fournissant l'assurance accidents du travail.

**3 Suis-je dans l'obligation d'accorder un arrêt maladie payé aux salariés pour qu'ils se fassent tester pour le COVID-19 ?**

Oui. Les lois de la ville et de l'État permettent aux salariés de prendre un arrêt maladie payé pour se faire tester pour le COVID-19. La durée de l'arrêt maladie dont dispose le salarié dépend de la taille de votre entreprise.<sup>4</sup> Si vous êtes un employeur soumis à la loi de lutte contre le coronavirus

<sup>4</sup> Les entreprises ayant quatre salariés ou moins dans l'année doivent leur accorder jusqu'à 40 heures d'arrêt maladie payé par an, sauf si leur chiffre d'affaires net s'est établi à 1 000 000 de \$ ou moins lors de l'exercice fiscal antérieur, auquel cas l'arrêt maladie peut être non payé. Les entreprises ayant de cinq à 99 salariés dans l'année doivent leur accorder jusqu'à 40 heures d'arrêt maladie payé par an. Les entreprises ayant 100 salariés ou plus dans l'année doivent leur accorder jusqu'à 56 heures d'arrêt maladie payé par an. Des exigences supplémentaires sont disponibles sur [nyc.gov/assets/dca/downloads/pdf/about/PaidSickLeave-AnswerstoEmployerQuestions.pdf](https://nyc.gov/assets/dca/downloads/pdf/about/PaidSickLeave-AnswerstoEmployerQuestions.pdf).



pour les familles (Families First Coronavirus Response Act, FFCRA), un temps de congé payé supplémentaire sera peut-être requis. Si un salarié a épuisé tous ses arrêts maladie et que vous exigez qu'il se fasse tester, le temps passé pour le test peut être considéré comme du temps de travail en vertu des lois sur les salaires et les horaires de travail, et vous serez peut-être tenu de le rémunérer pour ce temps.

#### **4 Quelles preuves puis-je exiger pour un temps d'arrêt maladie payé utilisé pour un test, si un salarié présente des symptômes du COVID-19 ou s'il teste positif au COVID-19 ?**

La loi sur le travail en sécurité et les arrêts maladie de la ville (Earned Safe and Sick Time Act) dispose qu'un employeur peut exiger un document délivré par un professionnel de la santé seulement si le salarié a utilisé plus de trois jours de travail consécutifs pour un arrêt maladie. Si votre entreprise est soumise à la FFCRA, vous n'avez pas le droit d'exiger des salariés qu'ils vous présentent des documents sur un diagnostic positif pour prendre un arrêt maladie payé en vertu de la FFCRA.

#### **5 Suis-je dans l'obligation d'accorder un arrêt maladie payé aux salariés ayant testé positifs au COVID-19 ? Et les salariés devant rester en quarantaine en raison d'une exposition sur le lieu de travail ou ailleurs ?**

Les employeurs sont encouragés à mettre en place des politiques d'arrêt maladie flexibles pour que les salariés restent chez eux s'ils sont malades ou s'ils doivent rester en quarantaine parce qu'ils ont eu un contact étroit avec une personne atteinte du COVID-19. Si un salarié teste positif et n'est pas en mesure de travailler à distance, les lois de la ville et de l'État stipulent qu'il peut prendre un arrêt maladie payé disponible. Si le salarié doit rester en quarantaine chez lui en raison d'une exposition sur le lieu de travail ou ailleurs, et s'il est en mesure de travailler, il peut être invité à travailler à son domicile au lieu de prendre un arrêt maladie. Vous n'êtes toutefois pas tenu d'accorder un arrêt maladie à ceux qui sont en quarantaine parce qu'ils reviennent d'un voyage.

#### **6 Si un salarié teste négatif mais présente des symptômes, dois-je lui accorder un arrêt maladie payé ?**

Si un salarié présente des symptômes et que vous êtes un employeur qui est tenu d'accorder un arrêt maladie payé (et non un arrêt maladie non payé), les lois de la ville et de l'État vous imposent l'obligation de lui accorder un arrêt maladie payé pendant la période lors de laquelle il se sent malade et n'est pas en mesure de travailler, jusqu'à ce qu'il ait épuisé tous les arrêts maladie dont il dispose. Si vous êtes un petit employeur exempt de l'obligation d'arrêt maladie payé imposée par les lois de la ville et de l'État, vous devez accorder à votre salarié l'arrêt maladie non payé dont il dispose en vertu de la loi.

#### **7 Puis-je établir des exigences de test, de documentation et d'arrêt maladie différentes pour différents salariés ?**

Il est interdit d'établir des politiques discriminatoires fondées sur l'âge, la race ou l'appartenance ethnique, l'origine nationale, un handicap éventuel, l'état de santé, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion ou d'autres classes protégées en rapport avec les tests, la documentation et les arrêts maladie.

## Annexe : Options de dépistage du COVID-19

Cette liste d'options de dépistage du COVID-19 peut être utilisée par les employeurs pour soutenir les salariés devant se faire tester. Elle n'est pas exhaustive, ne présente pas toutes les options de dépistage disponibles et peut évoluer avec le temps. Toutes les options de dépistage du COVID-19 ci-dessous sont disponibles dans NYC.

### A. Centres de dépistage dans toute la ville

- Il y a plusieurs centaines de centres de dépistage, y compris des unités de dépistage mobiles, dans toute la ville.
- Pour trouver un centre de dépistage dans votre localité, utilisez l'outil de localisation des centres de dépistage de NYC sur [nyc.gov/covidtest](https://nyc.gov/covidtest).
- H+H propose des tests gratuits dans des hôpitaux, des centres de santé et d'autres sites mobiles dans les cinq arrondissements.
- Le Département de la Santé propose des tests gratuits dans neuf centres de santé dans toute la ville [sur rendez-vous](#).
- Les salariés devraient se munir de leur carte d'assurance et d'une pièce d'identité, s'ils disposent de ces documents.

### B. Kits de dépistage individuel pour particuliers

- Ces entreprises fournissent des kits de dépistage à domicile agréés par la FDA pouvant être commandés en ligne.
- Certaines entreprises exigent que la personne réponde à un questionnaire en ligne ou fasse tout d'abord une consultation.
- Une fois cette condition remplie, le test est envoyé avec des instructions pour le prélèvement de l'échantillon.
- Un membre de l'entreprise communique les résultats du test et indique les prochaines étapes sur un portail en ligne/une application, par e-mail ou par téléphone.
- Contactez directement l'entreprise pour connaître les derniers tarifs et obtenir des renseignements sur les tests.

	<a href="#">Picture Genetics</a>	<a href="#">Pixel</a>	<a href="#">Let's Get Checked</a>	<a href="#">P23</a>	<a href="#">Phosphorus Diagnostic</a>	<a href="#">Vault Health</a>	<a href="#">Vitagene</a>	<a href="#">Hims &amp; Hers</a>
<b>Prix</b>	119 \$	119 \$	119 \$	129 \$ plus frais de port	140 \$ plus frais de port	150 \$	129 \$	150 \$, consultation de télémedecine comprise
<b>Assurance acceptée</b>	Oui*	Oui	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*
<b>Méthode de test</b>	Écouvillon nasal	Écouvillon nasal	Écouvillon nasal	Prélèvement de salive	Prélèvement de salive	Prélèvement de salive (supervisé via un appel sur Zoom)	Prélèvement de salive	Prélèvement de salive
<b>Délai d'attente pour les résultats (après réception au laboratoire)</b>	48 heures	De 24 à 48 heures	De 24 à 72 heures	De 24 à 48 heures	72 heures	De 48 à 72 heures	72 heures	De 3 à 5 jours après l'envoi
<b>Questionnaire en ligne/consultation obligatoire</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Restrictions pour le test</b>	Non	Critères de dépistage à remplir	Critères de dépistage à remplir	Critères de dépistage à remplir	Non	Non	Critères de dépistage à remplir	Symptômes devant être présents

\*La personne doit payer elle-même, puis présenter un reçu détaillé à sa compagnie d'assurance pour obtenir un remboursement. Les cartes de compte d'épargne flexible (Flexible spending account, FSA) et de compte d'épargne de santé (Health savings account, HSA) sont acceptées.

### C. Options de dépistage pour organisations/entreprises

- Ces entreprises fournissent des solutions de dépistage évolutives permettant aux employeurs et aux entreprises d’assurer le prélèvement d’échantillons de diagnostic du COVID-19 à domicile ou sur le lieu de travail, par le biais de tests auto-administrés ou de tests effectués par un professionnel de la santé.
- Il y a aussi des options de paiement anticipé ou d’achat en gros de kits de dépistage à domicile.
- Les résultats des tests sont gérés et communiqués via des portails en ligne, et des consultations de suivi par télémedecine peuvent être organisées.
- Contactez directement l’entreprise pour connaître les derniers tarifs et obtenir des renseignements sur les tests.

	<a href="#">Fulgent Therapeutics</a>	<a href="#">Let's Get Checked</a>	<a href="#">1Health.io</a>	<a href="#">Phosphorus</a>	<a href="#">Vault Health</a>
<b>Service de dépistage proposé</b>	À domicile (auto-administré) Sur site (par un clinicien)	À domicile (auto-administré)	À domicile (auto-administré) Sur site (auto-administré)	À domicile (auto-administré) Contact pour d'autres options de dépistage	À domicile (supervisé via un appel sur Zoom) Sur site (par un clinicien)
<b>Délai de livraison (pour test à domicile)/ délai pour obtenir un rendez-vous (pour test sur site)</b>	À domicile : 2 jours ouvrés Sur site : une semaine	À domicile : 24 heures	Contacteur l'entreprise	Contacteur l'entreprise	Contacteur l'entreprise
<b>Méthode de test</b>	Écouvillon nasal	Écouvillon nasal	Prélèvement de salive	Prélèvement de salive	Prélèvement de salive
<b>Délai d'attente pour les résultats (après réception au laboratoire)</b>	De 24 à 48 heures	De 24 à 72 heures	72 heures	72 heures	De 48 à 72 heures
<b>Possibilité d'acheter des kits de test en gros</b>	Contacteur l'entreprise	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Assurance acceptée</b>	Oui	Contacteur l'entreprise	Contacteur l'entreprise	Oui	Oui

### D. Pharmacies partenaires

- CVS Health propose des solutions de dépistage du COVID-19 personnalisables.
  - Des tests rapides sont disponibles sur le lieu de travail ou sans quitter le véhicule.
  - Des services de vaccination en pharmacie, de surveillance des symptômes et de soutien à la recherche des contacts sont également disponibles.
  - Pour de plus amples renseignements, consultez « [Return Ready](#) ».
- Walgreens Pharmacy est en train de développer des solutions de dépistage du COVID-19 personnalisables.
  - Des tests rapides sont disponibles dans les pharmacies Walgreens et sans quitter le véhicule.
  - Des services de vaccination en pharmacie sont également disponibles.
  - Pour de plus amples renseignements, consultez [walgreens.com/testandprotect](https://www.walgreens.com/testandprotect).